

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL
TENUE LE 16 OCTOBRE 2023**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 16 octobre 2023 à compter de 19 h 30.

Présents sont les Conseillers Alexandre Tanguay, Simon Brochu et Raynald Banville formant quorum sous la présidence du maire, M. Jean-Pierre Pelletier.

Était aussi présentes : Mme Isabelle Dion, Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et Mme Nancy Vignola, adjointe administrative.

1. Ouverture de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION #23-10-167

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que l'assemblée du Conseil de la Ville de Métis-sur-Mer soit ouverte à 19 h 30.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

RÉSOLUTION #23-10-168
LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

- 1. Ouverture et présences**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation des procès-verbaux du :**
 - 3.1** La séance régulière tenue le 11 septembre 2023;
 - 3.2** La séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2023;
- 4. Rapports mensuels des comités**
 - 4.1** Arrondissement MacNider;
 - 4.2** Comité local de développement;
 - 4.3** Comité des Loisirs;
 - 4.4** Comité de la bibliothèque;
 - 4.5** Comité d'embellissement.
 - 4.6** Comité du Phare;
- 5. Trésorerie**
 - 5.1** Comptes fournisseurs;
- 6. Administration**
 - 6.1** Appuie de la Ville pour le nouveau développement d'Hydro Québec dans l'éco quartier de la Place des Marronniers;
 - 6.2** Désigner la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe responsable de l'accès à l'information;
 - 6.3** Nommer la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe comme signataire chez le notaire pour le dossier Seaside;
 - 6.4** Nommer les membres du comité de suivis des ressources humaines;
 - 6.5** Demande de commandite de La Ressource;
- 7. Travaux publics**
 - 7.1** Mandater Aqua Ingenium pour la caractérisation des matériaux provenant des travaux de la route MacNider;
 - 7.2** Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet accélération;
 - 7.3** Payer une partie des frais de nettoyage des pluviaux au surplus (excédent de fonctionnement non-affecté);
 - 7.4** Décompte progressif #1 – Réfection de la rue Rousseau
- 8. Urbanisme**
 - 8.1** Demande de dérogation mineure pour Place des Marronniers;
- 9. Service incendie et sécurité civile**

Rien
- 10. Loisirs et cultures**

Rien
- 11. Périodes de questions (règl. 18-122 – 30 minutes max.)**
- 12. Levée de la séance**

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE:

3.1 La séance régulière tenue le 11 septembre 2023;

RÉSOLUTION #23-10-169

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance régulière de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le lundi 11 septembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

3.2 La séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2023.

RÉSOLUTION #23-10-170

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA VILLE DE MÉTIS-SUR-MER TENUE LE 28 SEPTEMBRE 2023

Chaque membre du Conseil ayant reçu une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire de la Ville de Métis-sur-Mer tenue à la salle du conseil, 138 Principale, Métis-sur-Mer, le jeudi 28 septembre 2023 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal.

4. RAPPORTS MENSUELS DES COMITÉS.

4.1 Conseil d'arrondissement MacNider

Rien de nouveau.

4.2 Comité de développement

Rien de nouveau.

4.3 Comité des Loisirs

Ouverture de « La Place des jeunes » le 10 novembre prochain au sous-sol du centre des loisirs. Bienvenu à tous les jeunes de 7 à 17 ans, entre 18h30 et 21h.

Assemblée générale annuelle du comité des loisirs le 14 novembre prochain à compter de 18h30 au centre des loisirs. Bienvenu à tous.

4.4 Comité de la bibliothèque

Rien de nouveau.

4.5 Comité d'embellissement

Rien de nouveau.

4.6 Comité du Phare

Rien de nouveau.

5. TRÉSORERIE

5.1 Comptes fournisseurs.

RÉSOLUTION #23-10-171

COMPTES FOURNISSEURS

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer adopte la liste des déboursés pour septembre 2023 pour un montant de 162 005.91 \$, adopte la liste des comptes à payer de septembre 2023 pour un montant de 83 990.76 \$ et autorise la trésorière à faire le paiement de ces comptes. La trésorière certifie la disponibilité des crédits pour effectuer les paiements précités.

6. ADMINISTRATION

6.1 Appuie de la Ville pour le nouveau développement d'Hydro Québec dans l'éco quartier de la Place des Marronniers.

RÉSOLUTION #23-10-172

APPUÏE DE LA VILLE POUR LE NOUVEAU DÉVELOPPEMENT D'HYDRO QUÉBEC DANS L'ÉCO QUARTIER DE LA PLACE DES MARRONNIERS

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer est favorable au nouveau développement électrique d'Hydro Québec pour le développement résidentiel projeté à Place des Marronniers, Métis-sur-Mer.

6.2 Désigner la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe responsable de l'accès à l'information.

RÉSOLUTION #23-10-173

DÉSIGNER LA DIRECTRICE-GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE COMME RESPONSABLE DE L'ACCÈS À L'INFORMATION

ATTENDU QU'en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*, chaque organisme public doit désigner une personne ou un groupe de personnes comme responsable pour l'application de cette loi;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer est un organisme public local en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer reçoit une quantité anormalement élevée de demandes d'accès à l'information dans les derniers mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que la Ville de Métis-sur-Mer désigne la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe comme la responsable pour l'application de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* à partir du 16 octobre 2023 et ce, en plus des autres responsables déjà actifs au sein de l'organisme.

6.3 Nommer la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe comme signataire chez le notaire pour le dossier Seaside;

RÉSOLUTION #23-10-174

NOMMER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE COMME SIGNATAIRE CHEZ LE NOTAIRE POUR LE DOSSIER SEASIDE

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer a déjà mandaté un notaire afin d'officialiser la servitude sur Côte Seaside pour les besoins du réseau d'aqueduc avec le propriétaire M. Sean Crawford Veit. Le plan de la servitude a été préparé par les arpenteurs BERNARD & GAUDREAU, acte no. : 24 043 642.

CONSIDÉRANT l'absence du signataire initialement nommé dans ce dossier;

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil nomme la directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe comme signataire pour tous les documents en faveur de la Ville pour ce dossier, en plus des autres personnes déjà nommées.

6.4 Nommer les membres du comité de suivis des ressources humaines;

RÉSOLUTION #23-10-175

NOMMER LES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVIS DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer apporte une importance à la santé professionnelle de ses employés;

CONSIDÉRANT QU'il peut être difficile pour les membres d'une même équipe d'intervenir entre eux sur certaines situations;

CONSIDÉRANT la charge de travail considérable au sein des employés de l'administration ;

Il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu à l'unanimité que le conseil nomme le M. le Maire Jean-Pierre Pelletier ainsi que M. le Conseiller au siège numéro 3 Simon Brochu comme élus responsables des suivis en matière de ressources humaines.

6.5 Demande de commandite de La Ressource;

RÉSOLUTION #23-10-176

DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ORGANISME LA RESSOURCE

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil verse une commandite de 50.00\$ à l'organisme La Ressource, qui veille au bien-être des personnes handicapées du Bas-Saint-Laurent.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Mandater Aqua Ingenium pour la caractérisation des matériaux provenant des travaux de la route MacNider;

RÉSOLUTION #23-10-177

MANDATER AQUA INGENIUM POUR LA CARACTÉRISATION DES MATÉRIAUX PROVENANT DES TRAVAUX DE LA ROUTE MACNIDER.

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil mandate Aqua Ingenium pour réaliser la caractérisation environnementale des matériaux pour 1 000 tonnes de matériel granulaire de voirie dans le but de le récupérer pour un autre site.

Le mandat consiste principalement à prélever des échantillons, à faire les analyses chimiques et rédiger un rapport de caractérisation environnementale des matériaux, le tout conformément à la norme NQ 2560-600.

La machinerie (chargeur) pour l'échantillonnage n'est pas incluse dans la soumission. La ville est responsable de fournir la machinerie.

Pour l'ensemble des services rendus, les honoraires se détaillent à 5074.20\$ plus les taxes applicables.

7.2 Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet accélération.

RÉSOLUTION #23-10-178

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) AU VOLET ACCÉLÉRATION POUR LE PROJET DE RÉFECTION DU 4^E RANG EST ET DU CHEMIN DE LA POINTE LEGGATT

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet.

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la Ville de Métis-sur-Mer autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et résolu unanimement que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que

Mme Isabelle Dion est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

7.3 Payer une partie des frais de nettoyage des pluviaux au surplus (excédent de fonctionnement non-affecté);

RÉSOLUTION #23-10-179

PAYER UNE PARTIE DE LA FACTURE DU NETTOYAGE DES PLUVIAUX AVEC L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON RÉSERVÉ

Il est proposé par M. le Conseiller Simon Brochu et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer paye une partie de la facture pour le nettoyage de pluviaux au montant de 3 139.63\$ incluant les taxes à même l'excédent accumulé non-réservé.

7.4 Décompte progressif #1 – Réfection de la rue Rousseau

RÉSOLUTION #23-10-180

DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – RÉFECTION DE LA RUE ROUSSEAU

CONSIDÉRANT le décompte progressif no. 1 pour les travaux de voirie – Réfection de la rue Rousseau – TECQ 2019-2024, préparé par monsieur Pierre-Luc Théberge, ingénieur chez Tetra Tech QI inc. et approuvé par monsieur Maxime Breault, chargé de projet de la compagnie 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoit au montant de 182 670.61 \$ plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le Conseiller Raynald Banville et unanimement résolu de verser la somme de 182 670.61 \$ plus taxes à la compagnie 2646-1871 Québec inc. Aménagement Benoit.

8. URBANISME

8.1 Demande de dérogation mineure pour Place des Marronniers;

RÉSOLUTION #23-10-181

DÉROGATION MINEURE DEMANDÉE POUR PLACE DES MARRONNIERS

La demande vise à autoriser, selon l'article 3.4 du règlement de lotissement, une emprise d'une largeur de 12 mètres pour une rue de desserte locale, contrairement à la réglementation qui prévoit une largeur de 15 mètres minimum pour l'emprise d'une rue de desserte locale, le tout tel qu'identifié sur le plan de l'arpenteur-géomètre Olivier Pelletier, minute 1054.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Métis-sur-Mer ne possède pas de règlement régissant les routes à sens unique et que c'est le type de circulation pour le développement résidentiel projeté;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'autorisation d'une telle demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE l'aménagement projeté de l'espace permettra au promoteur CMétis de faire des lots supplémentaires

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par M. le Conseiller Alexandre Tanguay et résolu à l'unanimité que le conseil de la Ville de Métis-sur-Mer accepte la dérogation mineure et ce, malgré l'avis contraire du conseil consultatif d'organisme et accorde la demande de dérogation mineure telle que demandée et spécifiée dans l'avis public.

9. SERVICE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Rien.

10. LOISIRS ET CULTURE

Rien.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19h43 et se termine à 20h10.

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION #23-10-182 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Conseiller Simon Brochu propose que la présente séance soit levée à 20h10.

Jean-Pierre Pelletier, maire

Isabelle Dion,
Directrice générale adjointe et Greffière-trésorière adjointe